

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 4 AVRIL 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le quatre avril à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 27Présents : 20  
Pouvoir : 3  
Absents : 4

Date de la convocation : 28/03/2019

**PRÉSENTS** : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BIANCO Lydie, BRUNIER Maud, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, JARASSIER Corinne, LAGARNAUDIE Jacqueline, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, PHELIPPEAU Gilles, RENAUD Didier, ROYER Freddy.**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR** :BEUROIS Thierry représenté par JF FRAUDEAU  
INGRASSIA Christine représentée par D RENAUD  
SULLI Bruno représenté par C PIAULET**ABSENTS** : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, LEVRAULT Charly.**Secrétaire de séance** : Pascal BERGONNIER**DELIBÉRATION N° 69****RAPPORTEUR** : Bruno MASSONNEAU**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2018 AU BUDGET 2019 DES CIMETIERES**

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que le **résultat excédentaire de la section de fonctionnement** du budget des cimetières présenté lors du compte administratif le 7 mars 2019 est de **+ 7 015,26 €**.

La section d'investissement de ce budget pour 2018 se clôture en déficit à **- 17 957,50 €** conformément au compte administratif.

Il n'y a pas de restes à réaliser de l'exercice 2018.

L'affectation de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement soit 17 957,50 € (somme du solde de la section d'investissement et du solde des restes à réaliser).

Il est ainsi proposé l'affectation suivante des résultats 2018 sur 2019 :

- en fonctionnement (compte 002): 0 €
- en investissement (compte 1068) : + 7015,26 €

---

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- approuvent l'affectation des résultats 2018 au budget 2019 des cimetières tel que présentée ci-dessus,
- chargent Mme la Maire des démarches nécessaires à cet effet.

**VOTE**

**UNANIMITÉ**

Publication en mairie le :  
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous  
sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
le

